30e Année. — Tome LVIII N° 1491 Paris, 25 Janvier 1923

REVUE DE VITICULTURE

RESULTATS DE SEIZE ANNEES D'OBSERVATIONS DANS DES CHAMPS D'EXPERIENCES DE PORTE-GREFFES ET PRODUCTEURS DIRECTS

Les expériences qui suivent ont été faites dans les localités ci-après : Corsier près Vevey, Vevey, Corseaux près Vevey, ces trois communes situées dans le canton de Vaud en Suisse ; Veyrier-sous-Salève près Genève (Suisse) ; Etrembières près Annemasse (Haute-Savoie), Clapiers près Montpellier (Hérault). Nous exposerons dans des tableaux et par des graphiques les résultats de pesées que nous garantissons aussi exacts que possibles pour les endroits où les expériences ont été effectuées, mais ne les donnons pas comme devant nécessairement se répéter dans toute situation de sol et d'exposition identique. En outre, il est fort possible qu'après une expérience portant sur un plus grand nombre d'années, l'ordre des porte-greffes au point de vue production et même maturité des greffons, soit jusqu'à un certain point modifié. Tel porte-greffe pourra au début faire très peu fructifier son greffon et se rattraper dans la suite, tandis que tel autre, qui aura au début rapidement poussé son greffon à produire beaucoup, pourrait bien diminuer sa production dans la suite et peut-être présenter avec tel ou tel greffon une association de moins longue durée. Nous engageons donc le lecteur à compléter les résultats obtenus, à les contrôler, nous ne craignons pas de le dire, par les expériences faites par d'autres.

CHAMP D'EXPERIENCES N° I

Exposé au nord-ouest, ce champ d'expériences est situé en plaine sur la commune d'Etrembières, Haute-Savoie, à 200 m. environ du pied du Mont Salève. Le terrain appartient au quaternaire et provient des alluvions de l'Arve, rivière qui depuis a changé son cours, ou d'un de ses affluents. Le sol et le sous-sol qui, jusqu'à 50 à 70 cm. sont très meubles avec une bonne proportion de terre, peuvent être qualifiés de terre de jardin. Si au-dessous de cette profondeur, le sous-sol, devenant très caillouteux, ne laissait pas écouler les eaux de pluies trop rapidement, rendant cette terre relativement sèche par moment, nous la classerions dans la catégorie de terres qu'on désignait autrefois sous le nom de « terre type pour le riparia gloire ».

Le pourcentage de calcaire du sol et du sous-sol varie entre 1,07 à 5,8%.

TABLEAU DE RENDEMENT DU CHAMP D'EXPÉRIENCES N° 1 (planté en 1901).

Tous les cépages sont rouges.

Rendement moyen en kg. par année et par cep (classement par ordre décroissant).

NOM DES VARIÉTÉS	NOMBRE DE PIEDS	1904	1905	1906	1907	1908	1910	1911	1912	1913	1916	1917	TOTAL DES MOYENNES	MOYENNE DES ANNÉES OBSERVÉES	NOMBRE D'ANNÉES D'OBSERVATION	NUMÉRO DE CLASSEMENT
Picpoul Bouschet sur riparia × rupestris 101-14	17	1.650	0.610	0.645	0.764	1.471	0.241	0.882	1.103	1.311	1.012	1.744	11.433	1.039	11	1
Alicante Bouschet sur riparia gloire	48	1.650	0.730	1.090	0.870	1.372	0.183	0.820	0.627	1.092	0.577	1.815	10.826	0.977	11	2
Mourastel Bouschet sur riparia × rupestris 3309	18	0.666	0.630	0.735	0.789	0.842	0.283	1.000	1.760	0.808	0.726	0.420	8.659	0.787	11	3
Gros noir sur riparia × rupestris 3309	14	0.360	0.570	0.715	1.070	0.721	0.285	0.785	0.791	0.800	0.578	0.650	7.625	0.693	11	4
Alicante Bouschet sur Aramon × rupestris Ganzin N° 2	8	0.163	0.430	0.425	0.425	1.000	0.250	0.427	0.406	0.625	0.900	1.575	6.626	0.602	11	5
Pinot fin noirien sur mourvédre × rupestris 1202	12	0.775	0.100	—	0.462	1.038	0.062	0.825	0.400	0.791	0.400	0.842	5.695	0.569	10	6
Petit Bouschet sur riparia × rupestris 3309	36	0.092	1.170	1.085	0.472	0.884	0.120	0.500	0.458	0.420	0.291	0.772	6.264	0.569	11	6
Gamay de Vaux sur rupestris du Lot	18	—	0.665	0.220	0.333	0.786	0.077	0.100	0.228	0.622	0.130	0.900	4.061	0.406	10	7
Cabernet-Sauvignon sur Berlandieri × riparia 420 A	27	0.232	0.525	0.518	0.518	0.533	0.135	0.241	0.255	0.324	0.526	0.544	4.351	0.396	11	8
Schwarzmüllertraube (plant Meunier) non greffé et non sulfaté	6	0.620	0.165	0.165	0.500	0.600	0.041	0.340	0.317	0.600	0.266	0.500	4.114	0.374	11	9
Petit Verrot sur riparia gloire	18	0.062	0.335	0.500	0.472	0.631	0.053	0.319	0.131	0.406	0.308	0.350	3.567	0.327	11	10
Bodenseetraube (pinot noir) non greffé et non sulfaté	3	0.200	—	0.165	0.033	0.200	0.000	0.225	0.166	0.117	0.133	0.233	1.472	0.147	10	11

En 1914, 1915 et 1918, pour des raisons diverses, nous n'avons pas fait de pesées. En 1909, pour cause de gel aggravé de coulure, nous n'avons pas pesé non plus et avons donné un poids fictif uniforme : 0,150 kg.

En 1916, la récolte a été en général faible dans nos champs d'expériences. Ceux-ci ont souffert comme l'ensemble du vignoble du bassin du Léman de pluies particulièrement prolongées au printemps jusqu'en juin et même juillet. Il en est résulté une invasion de Cochylis et une forte aggravation du Mildiou qui avait déjà commencé de sévir en 1915. En outre, les moineaux, bien secondés dans cette besogne par les guêpes, ont été jusqu'à manger ici la faible récolte qui subsistait sur certaines souches. Toutefois, il est assez étonnant que la production soit réduite à 0 ou à peu près pour une bonne partie des pieds, alors que quelques rares autres fassent exception. Nous ne croyons pas cependant qu'il y ait de la part d'un greffon une résistance intrinsèque aux autres éléments cités ci-dessus, parce qu'il est greffé sur tel ou tel porte-greffe.

TABLEAU DE MATURITÉ DU CHAMP D'EXPÉRIENCES N° 1

Tous les cépages sont rouges.

Classement par ordre décroissant.

NOM DES VARIÉTÉS	NOMBRE DE PIEDS	1904	1905	1906	1907	1908	1910	1911	1912	1913	1916	1917	MOYENNE DES ANNÉES OBSERVÉES	NOMBRE D'ANNÉES D'OBSERVATION	NUMÉRO DE CLASSEMENT
Schwarzmüllertraube (plant Meunier) non greffé et non sulfaté	6	5	4	4	4	5	4	5	5	3	5	5	4.45	11	1
Pinot fin noirien sur Mourvèdre × rupestris 1202	12	5	5	5	—	4	4	5	3	3	5	5	4.4	10	2
Bodenseetraube (pinot noir) non greffé et non sulfaté	3	—	—	—	—	—	—	5	5	3	4	5	4.4	5	2
Gamay de Vaux sur rupestris du Lot	18	—	4	4	4	4	4	5	—	3	5	5	4.22	9	3
Cabernet-Sauvignon sur Berlandieri × riparia 420 A	27	4	4	4	4	4	1	5	2	3	4	5	3.64	11	4
Gros noir sur riparia × rupestris 3309	14	4	4	3	4	4	1	5	3	2	3	4	3.36	11	5
Mourastel-Bouschet sur riparia × rupestris 3309	18	4	4	3	2	4	1	5	3	3	4	4	3.36	11	5
Petit Bouschet sur riparia × rupestris 3309	36	5	4	2	4	4	1	5	1	1	2	5	3.09	11	6
Picpoul Bouschet sur riparia × rupestris 101-14	17	4	4	3	2	4	1	5	2	1	1	4	2.82	11	7
Alicante Bouschet sur riparia gloire	48	4	4	3	2	4	1	5	2		2	3	2.82	11	7
Petit Verrot sur riparia gloire	18	4	4	3	4	2	1	4	1	1	2	3	2.64	11	8
Alicante Bouschet sur Aramon × rupestris Ganzin n° 2	8	4	1	3	2	2	0	5	1	1	2	2	2.09	11	9

TABLEAU DE RENDEMENT
CONCERNANT DIVERS CÉPAGES RATTACHÉS AU CHAMP D'EXPÉRIENCES N° I (planté en 1901).

Rendement moyen en kilogrammes par année et par cep. (Classement par ordre décroissant.)

NOM DES VARIÉTÉS	NOMBRE DE PIEDS	1907	1908	1910	1911	1912	1913	1916	1917	TOTAL DES MOYENNES	MOYENNE DES ANNÉES OBSERVÉES	NOMBRE D'ANNÉES D'OBSERVATION	NUMÉRO DE CLASSEMENT
Chasselas doré à gros grains sur riparia gloire	1	1.200	0.200	—	—	—	1 100	0.500	2.100	5.100	1.020	4	1
Seibel n° 2, franc de pied	8	—	0.925	0.525	0.875	0.775	0.587	0.337	—	4.024	0.671	6	2
Chasselas Jalabert sur riparia gloire	1	—	0.600	—	0.200	—	—	0.050	0.900	1.750	0.437	4	3
Mollette sur riparia gloire (plant de la Haute-Savoie)	8		0.188	—		0.281	0.537	0.064	0.642	1.712	0.342	5	4
Duchess non greffé	10		0.630	—	0.130	—	0.165	0.100	0.630	1.655	0.331	5	5
Fendant vert sur Berlandieri × riparia 34EM	8	—	0.375	0.038	0.562	0.069	0.431	0.043	0.550	2.068	0.295	7	6
— — sur Berlandieri × riparia 420 B	9	—	0.167	0.081	0.437	0.533	0.306	0.072	0.455	2.051	0.293	7	7
Chasselas Duhamel sur riparia gloire	1	—	—	—	—	—	—	—	0.250	0.250	0.250	1	8
Fendant vert sur Berlandieri × riparia 420 A	8	—	0.113	0.076	0.312	0.212	0.237	0.575	0.050	1.575	0.225	7	9
Lacryma Christi (chasselas violet) franc de pied	2	—	—	—	0.250	0.125	—	—	0.250	0.625	0.208	3	10
Triumph, franc de pied	2	—	—	0.065	—	—	0.200	0.350	—	0.615	0.205	3	11
Durif sur Gamay Couderc	8	—	0.125	0.050	0.025	0.375	0.419	0.356	0.075	1.425	0.203	7	12
Barzin sur Mourvédre × rupestris 1202	8	—	—	0.043	0.400	0.020	0.575	0.062	0.056	1.156	0.192	6	13
Secretary sur riparia gloire	8	—	0.687	0.050	0.025	0.025	0.175	0.062	0.287	1.311	0.187	7	14
Chasselas Ciotat sur riparia gloire	1	—	—	—	0.300	0.050	—	0.100	0.300	0.750	0 187	4	14
Aligoté sur Mourvédre × rupestris 1202	4	—	0.125	0.012	0.250	0.237	—	0.075	0.350	1.049	0.175	6	15
Fendant vert sur Berlandieri × riparia 420 C	8	—	0.012	0.047	0.312	0.175	0.206	0.031	0.287	1.070	0.153	7	16
Chasselas musqué vrai sur riparia gloire	1	—	—	—	—	—	—	—	0.150	0.150	0.150	1	17

La taille adoptée dans ce champ d'expériences est celle en gobelets, en usage dans notre contrée (taille vaudoise), c'est-à-dire très courte par rapport aux systèmes usités dans d'autres pays.

Cette parcelle, destinée primitivement à n'être qu'un champ d'essais de porte-greffes, avait été plantée au printemps 1899 en racinés américains. En 1901, nous avons greffé sur place la moitié de chaque rang d'américains avec du fendant vert (chasselas doré) provenant d'une même vigne, laissant ainsi le reste de chaque ligne sans la greffer, c'est-à-dire en pieds-mères.

Ce champ d'expériences a souffert à certains endroits beaucoup de l'acariose en 1907 et 1908.

Conclusions

Si, dans le tableau des poids on examine les porte-greffes qui se classent dans les 10 premiers, on voit qu'en dehors de cépages connus tels que les riparia × rupestris 11 F, 101-14, 108-103, le berlandieri × riparia 420 B, nous y trouvons aussi d'autres sujets peu multipliés dans la pratique et même dans les champs d'expériences tels que le riparia × rupestris 75-1, le (rupestris × aestivalis) × riparia 227-13-21, le riparia du Colorado E, l'aestivalis × riparia 199-16. Il serait par conséquent intéressant d'essayer plus en grand quelques uns de ces cépages. Nous ajoutons toutefois, qu'en consultant ce tableau, il n'y a lieu de se fier à un porte-greffe que si ses poids se soutiennent au cours des années et nous engageons le lecteur à faire cette preuve lui-même en ne se contentant pas de voir la moyenne des poids, mais en examinant le détail.

(*A suivre.*) Jean Burnat et Henry Meyer.

LA VIGNE ET L'EMPRISE DE LA FRANCE SUR L'AFRIQUE DU NORD (1)

L'ESSOR DU VIGNOBLE ALGÉRIEN

Un des élément de la prospérité de la France, si souvent abattue et toujours renaissante, est, dit-on, l'inlassable ténacité du paysan français, attaché à son sol, et le moins migrateur des peuples d'Europe, malgré toutes les convulsions politiques et économiques.

La constitution rapide du vignoble algérien, son maintien et son accroissement, malgré l'intensité de la crise phylloxérique et bancaire, est une preuve évidente que le peuple algérien, d'origine française, est le digne descendant du paysan de France.

Peut-être aussi, si paradoxal que cela puisse paraître, le sentiment de la fatalité, qui fait mépriser l'insuccès, et qui s'acquiert insensiblement au

(1) Voir *Revue*, nos 1465, 1468, 1473 et 1476, pages 53, 73, 109, 182 et 237.

contact des races musulmanes, n'est-il pas étranger aussi à l'acharnement avec lequel le colon algérien, à côté, ou sur la place même d'un vignoble détruit, a planté de nouveaux ceps, construit des bâtiments d'exploitation et des caves, et, plus heureux que Sisyphe, a pu atteindre enfin le sommet de la côte.

N'oublions pas un autre facteur puissant de la constitution du vignoble algérien, comme du reste du développement de l'Algérie entière : le capitalisme français.

Malgré que certains néo-algériens, trop pressés de rapporter le bel essor de la colonie aux seules vertus de ses habitants actuels, en viennent à négliger ou peu s'en faut, cet élément indispensable, il est évident que le capitalisme de la mère-Patrie a apporté une contribution formidable à la mise en valeur de l'Algérie et principalement à la création et à la consolidation de son beau vignoble.

Un effort incessant de capitaux, se chiffrant par milliards, a fécondé lui aussi la France africaine, et tandis que l'émigrant a donné sa sueur et trop souvent sa vie, le bas de laine français a contribué puissamment à la floraison trans-méditerranéenne.

Aussi bien les banques et les notaires de la colonie pourraient fournir d'intéressants renseignements sur cet apport financier de la France.

Les échecs successifs et les tâtonnements de la colonisation, en général, les erreurs dans les plantations et sur l'aptitude du sol, les périodes de mévente des vins algériens, ont été autant de secousses pendant lesquelles les capitaux engagés sont restés improductifs, s'ils n'étaient pas totalement engloutis.

Et actuellement encore, toute participation des fonds français dans les entreprises d'intérêt général : transports, banques, mines, industrie générale, mise à part, la créance hypothécaire de la France sur sa colonie, doit se totaliser par un chiffre dépassant le milliard.

D'autres capitaux métropolitains furent engagés, avec moins de risques, par les nombreux industriels qui ont concentré leurs efforts dans la construction du matériel agricole et surtout vinicole.

Alors que la culture des céréales portait son choix plutôt sur le matériel d'origine étrangère — l'Angleterre venant en première ligne, suivie de près par les Etats-Unis du Nord — la viticulture algérienne achetait son matériel presque exclusivement en France, et lorsque des caves nouvelles et modernes s'élevèrent au centre des grands vignobles, ce furent des constructeurs de la Métropole qui en dressèrent les plans et en fournirent les logements et l'appareillage.

Les plantations de vignes dès qu'il apparut comme certain que le Phylloxera était jugulé par la plantation sur américain, prirent un essor qu'il est des plus intéressant à noter.

En 1883, année où le Phylloxera fut découvert en Algérie, le vignoble de la colonie comptait, d'après des statistiques que l'on a tout lieu de croire exactes : 45.000 hectares, en chiffres ronds.

Le tableau suivant donnera la corrélation pour les 20 années qui suivirent

l'invasion phylloxérique, entre la surface plantée en vigne, la production et l'exportation en France des vins algériens :

Années	Surfaces plantées	Production	Exportation
—	—	—	—
1884.	50.716	896.291	276.000 (?)
1885.	60.410	1.018.300	320.984
1890.	98.541	2.844.130	1.959.273
1895.	113.810	3.797.693	1.817.179
1900.	145.226	5.444.179	2.338.955
1905.	165.657	9.740.353	4.805.413
1907.	146.985	8.601.228	5.670.000

Dans les premières années, malgré les ravages de l'insecte, les plantations s'accroissent à peu près régulièrement, mais sans donner une production bien abondante, car la reconstitution sur plants américains n'est adaptée que tardivement et laisse sceptiques pendant longtemps bien des viticulteurs.

Les vignobles, déjà malades ou trop jeunes, ne donnent qu'environ 20 hectos de production moyenne à l'hectare.

Vers 1890, la production à l'hectare augmente sensiblement, et atteint, vers 1900 environ 40 hectolitres, chiffre bien inférieur cependant à celui que s'imaginent nombre de personnes qui feraient volontiers de l'Algérie le pays de Chanaan.

La pénétration du Phylloxera dans la province d'Alger, restée longtemps indemne, provoque dès 1907, une diminution sensible de la superficie du vignoble total de la colonie, sans avoir cependant de répercussion sur la production qui continue à progresser.

Les plants sont mieux appropriés au terrain et les méthodes culturales plus soignées. Les plantations en montagne et en coteaux diminuent, tandis que des terrains en plaine, alluvions pour la plupart, jusque-là laissés aux cultures fourragères et céréalifères, sont défoncés et transformés en vignobles de grande production.

L'exportation des vins algériens représente dorénavant en moyenne, les 3/5 environ de la production totale.

La mise en valeur de ces terres jusque-là délaissées et leur plantation sur américains est puissamment aidée par le nouveau mode de labour, soit par le défoncement par la traction mécanique de charrues géantes, qui retournent le sol désormais jusqu'à une profondeur de 50 centimètres au moins et permettent ainsi à la vigne de puiser plus abondamment et plus profondément l'eau nécessaire à sa végétation.

Des progrès d'un autre ordre viennent, à la même époque, augmenter sensiblement la valeur des vins algériens.

(*A suivre.*) G. Brisset.

ACTUALITÉS

Situation du marché, sorties, stocks et consommation des vins pendant le mois de décembre 1922 (H. A.). — Fédération des Associations viticoles régionales : 9e Assemblée générale. — Foire aux vins d'Anjou (M. Massignon). — Foire aux vins de Tours (J. P.). — La lutte entre la Marne et l'Aube pour l'appellation « Champagne ». — Recueil de petites et moyennes exploitations agricoles vacantes. — Instruction du ministre de l'Agriculture à MM. les Directeurs départementaux des services agricoles, relative à la consommation du vin en France. — Arrêté ministériel réglant les attributions spéciales des Inspecteurs généraux de l'agriculture (Henry Chéron).

Situation du marché, sorties, stocks et consommation des vins pendant le mois de décembre 1922

La situation du marché se ressent de la résistance à la baisse, opposée par la propriété, et de l'hésitation du commerce qui attend le déclenchement de cette baisse sans pouvoir deviner à quel point elle se stabilisera. De sorte que, malgré une récolte surabondante, les cours n'ont enregistré qu'une diminution progressive et, en somme, faible d'une semaine à l'autre. Il n'est pas question d'effondrement des prix.

Les espoirs de la propriété vont à l'augmentation des débouchés : consommation taxée, facilitée par les prix modestes par rapport à ceux de l'an dernier ; consommation en franchise, toujours très élevée pour les années de grosse production ; enfin, et surtout, peut-être, distillation de grosses quantités de vins, grâce à l'adoption du carburant national. Le pivot de la situation est donc le vote, à peu près certain à l'heure actuelle, de la proposition de loi incorporée dans la loi de finances, qui se discute en ce moment à la Chambre des Députés. Les intérêts vitaux de la culture de la vigne étant liés à cette adoption, il est à croire que les représentants de la viticulture au Parlement feront bloc pour obtenir le succès. D'ici quelques semaines, ce vote sera, espérons-le, définitivement acquis.

La *Revue* a publié, dans son précédent numéro, les résultats provisoires de la déclaration de récolte. Le *Journal officiel* du 14 janvier donne de nouveaux renseignements qui permettent d'élaborer le tableau publié d'autre part.

Situation comparée du mouvement des vins (France et Algérie).

MOIS	SORTIES (hectolitres)		CONSOMMATION (hectolitres)		STOCKS (hectolitres)	
	1922	1921	1922	1921	1922	1921
1. Octobre.....	6.557.279	6.369.628	3.773.332	4.008.819	10.618.991	10.823.609
2. Novembre...	3.956.355	4.484.432	3.903.976	3.735.695	10.748.126	11.684.406
3. Décembre...	4.072.013	3.983.939	3.354.148	3.255.307	10.681.264	11.841.952
Totaux.....	14.585.647	14.837.999	11.031.456	10.999.821	10.681.264	11.841.952

Sorties un peu inférieures à celles de l'an dernier, à même époque, consommation sensiblement égale, stocks en diminution sensible sur décembre 1922, tel est l'ensemble de la situation.

Il est logique de penser qu'en 1923 le commerce, choisissant les vins les meilleurs, reconstituera ses stocks au taux de 13 ou 14 millions d'hectolitres ; ce serait un appoint, qui viendrait se joindre à la grosse consommation dont les limites sont mal connues, les deux années récentes l'ont amplement démontré.

Mais tout cet écoulement est lié, intimement, aux charges fiscales qui

pèseront sur les vins. Quand la viticulture réclame la suppression de la taxe de luxe, on parle de l'augmenter; les droits de circulation sur les vins, supportables au taux actuel quand les vins se vendaient aux environs de 100 fr., deviennent exorbitants lorsque les prix ont baissé de moitié. Les frais de transport, fixés pour plusieurs mois, sont énormément exagérés. Les frais de toutes sortes: engrais, main-d'œuvre, produits anti-cryptogamiques, augmentent chaque jour. Aux prix actuels, la viticulture travaille à perte; tout le monde le reconnaît et se rend compte aussi que cela ne peut durer.

H. A.

Fédération des Associations viticoles régionales. — 9e assemblée générale

La situation critique qui semble créée à la viticulture par la très grosse récolte dernière nous incite à reproduire la récente expression des desiderata de la corporation, à l'Assemblée générale de la Fédération des Associations viticoles régionales.

Dès l'ouverture de la campagne vinicole 1922-23 qui, quoique se présentant avec une récolte au-dessus de la moyenne, ne paraît pas devoir néanmoins compter parmi celles qui assureront la prospérité des vignerons, le bureau de la Fédération des Associations viticoles régionales, saisi de nombreuses plaintes émanant de tous les centres viticoles, décidait qu'il était nécessaire de réunir au plus tôt les délégués des diverses Associations adhérentes en une Assemblée générale extraordinaire, au cours de laquelle après un nouvel examen des causes des crises régulières qui sévissent sur le vignoble français, des résolutions seraient prises et présentées aux Pouvoirs Publics en vue de leur réalisation.

Cette Assemblée générale s'est tenue à Paris, le 8 novembre dernier, dans la salle du Conseil des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, sous la présidence de M. Verneuil, président de la Fédération pour l'exercice 1922-23, assisté de MM. Combemale (C.G.A.), Philbert (Champagne délimitée), Chauvigné (Touraine) vice-président et Elie Bernard (C.G.V.) secrétaire général

1. — *Suppression de la taxe de luxe sur les vins et eaux-de-vie*

Sur cette question, M. Perrin, secrétaire général du Syndicat des vignerons de la Champagne délimitée, fait connaître à l'assemblée le résultat des démarches récemment entreprises par les associations représentant la production des vins de cru auprès des Pouvoirs Publics et du Président du Conseil en particulier. Au nom des viticulteurs charentais, M. Verneuil exprime le regret que la suppression de la taxe de luxe sur les eaux-de-vie n'ait pas été envisagée, trace ensuite un navrant tableau de la viticulture charentaise qui, ne pouvant distiller ses vins spéciaux, se trouve dans l'obligation de les jeter à vil prix sur le marché des vins courants déjà encombré, et après s'être fait l'écho du mécontement des vignerons charentais, il adjure les parlementaires présents de s'intéresser au sort de ses mandants. Après une courte discussion à laquelle prennent part MM. Dubois (Bourgogne), Perrin (Champagne) Rivollier (Aube) et Barthe, député, président du groupe viticole et de la Commission des boissons, l'assemblée maintenant ses précédentes décisions, adopte le vœu ci-dessous:

« Que la taxe de luxe sur les vins, vins de liqueur et eaux-de vie soit supprimée. »

2. — *Statut définitif de l'Alcool*

Après lecture donnée par le Secrétaire général des derniers vœux émis relativement au vote par le Parlement du régime définitif de l'alcool, M. Rivollier, de l'Aube, souligne que la crise qui sévit actuellement pourrait être enrayée assez facilement si le marché des alcools de bouche n'était pas encombré par des produits alcooliques en provenance de la rectification des rhums en France et si tous les alcools industriels n'avaient d'autre issue que dans les usages industriels; il conclut en demandant le vote rapide du statut de l'alcool.

M. Barthe, député, prend ensuite la parole et fait devant l'assemblée un exposé du problème de l'alcool, indique que les derniers résultats obtenus par les mélanges d'alcool à l'essence sont tout à fait probants et que des dernières communications officielles de la commission militaire du service automobile, il ressort que le problème du carburant national paraît définitivement résolu.

S'appuyant sur les dernières démonstrations faites au point de vue carburant, le député Barthe, après avoir développé un véritable programme d'action viticole, fait observer à l'assemblée qu'une solution au problème pourrait être définitivement trouvée si, dans un acte de solidarité viticole, les diverses associations consentaient à lier ensemble leurs principales revendications qui, ainsi présentées aux Pouvoirs Publics, pourraient être adoptées sans que les ressources budgétaires en soient affectées.

Après une longue discussion au cours de laquelle les représentants de la plupart des régions viticoles représentées prennent la parole, ainsi que quelques parlementaires présents, l'assemblée approuve à l'unanimité le vœu adopté déjà à Béziers, le 8 avril dernier, par les représentants des régions productrices d'alcool industriel et d'alcool naturel, et qui est ainsi conçu :

« La Fédération, considérant que le 8 avril dernier, à Béziers, est intervenu une entente complète, basée sur l'intérêt national, entre les régions productrices d'alcool naturel et d'alcool industriel ;

Que cette entente, tout en assurant à l'alcool naturel le marché intérieur de la consommation de bouche, permet à l'alcool industriel par les sacrifices consentis par la viticulture et la cidriculture, pleine sécurité du présent et de l'avenir en dotant l'Office futur d'un budget répondant à ses besoins ;

Demande que le projet de régime définitif soumis à la discussion au Sénat s'inspire de cette entente ;

Qu'il soit adopté le plus promptement possible par la Haute Assemblée ; et que, d'ores et déjà, l'obligation soit inscrite dans la loi sur le régime des pétroles du mélange de 10% d'alcool à l'essence importée en France, en vue de réaliser le carburant national, sauvegarde de la prospérité agricole et de la sécurité de la France. »

Sont également ensuite adoptées les deux résolutions ci-dessous :

La Fédération demande aux pouvoirs compétents que les services de l'armée soient obligatoirement tenus d'employer pour leurs tracteurs et automobiles un mélange de 30% d'alcool et 70% d'essence.

La Fédération demande le vote par le Parlement de la proposition Barthe et ses collègues qui tend à la libre circulation de l'alcool dénaturé.

3. — *Rhums rectifiés*

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur un vœu présenté par la C.G.V. déjà approuvé par les diverses associations viticoles représentées par de nombreux conseils généraux ou municipaux.

Après lecture des considérants de ce vœu, l'Assemblée adopte les conclusions suivantes :

La Fédération demande,

1. Que l'administration des douanes procède à la vérification et à l'analyse de tous produits importés sous le nom de rhum et n'accorde le bénéfice de l'acquit blanc qu'aux seuls rhums naturels répondant aux prescriptions des textes législatifs ou règlementaires ;

2. Que des mesures immédiates soient prises pour que toute introduction en France, sous le nom de rhum, de produits alcooliques quelconques soit sévèrement réprimée ;

3. Que le produit de la rectification des rhums et tafias naturels, qui n'est plus qu'un alcool de canne ou de mélasse de canne, soit réservé à l'Etat et ne puisse en aucune façon être livré à la consommation de bouche.

4. — *Abaissement des tarifs de transport sur les vins*

L'Assemblée a ensuite à connaître de la question du régime des transports et de l'abaissement des tarifs P.V. 6 et 106, 26, 126, 29 et 129.

Sur rapport de la C.G.V., les conclusions déjà présentées et approuvées par la Semaine Nationale du Vin sont adoptées après une courte discussion à laquelle prennent part MM. Dubois (Bourgogne), Vavasseur (Touraine), Mirepoix et Bernard (C.G.V.)

5. — *Répression des fraudes*

A la reprise des travaux, M. Bernard, secrétaire général, donne lecture d'un rapport et d'une résolution concernant le service de surveillance et de répression des fraudes à Paris et dans le département de la Seine. Il rappelle que ce vœu, soumis à la Semaine Nationale du Vin, y fut adopté par l'unanimité des délégués des producteurs, commerçants et consommateurs.

M. le Colonel Mirepoix fait ensuite connaître que des agents de la C.G.V. ont pu découvrir tout dernièrement des faits scandaleux de fraude à Rouen, qui portent sur une quantité considérable d'hectolitres de vin, ce qui paraît démontrer péremptoirement que la surveillance des fraudes dans les grands centres mérite d'être renforcée.

Tour à tour prennent part à la discussion, MM. Perrin (Champagne), Rozier (Gironde), Checq (Aube) et les conclusions du vœu présenté sont ensuite adoptées à l'unanimité :

L'Assemblée,

Demande que, conformément aux résolutions adoptées, tant dans les derniers Congrès d'agriculture que dans les récentes Assemblées viticoles et aussi à la Semaine Nationale du Vin par l'unanimité des délégués des producteurs, débitants, commerçants et consommateurs de Paris et de la province, la ville de Paris et département de la Seine soient dorénavant soumis au régime du droit commun, c'est-à-dire que, désormais, la surveillance et la répression des fraudes y soient seulement exercées par les seuls services de la direction compétente du Ministre de l'Agriculture, en dehors de toute immixtion des services de la ville de Paris et du département de la Seine, et que dans ce but, toutes mesures soient prises au plus tôt, soit pour renforcer ce cadre actuel des agents, soit pour améliorer le service des laboratoires officiels du Ministère de l'Agriculture.

6. — *Vins avariés en Douane*

Au nom du Syndicat du Sud-Est (C.G.V.), M. Bouzanquet donne lecture et dépose un rapport dénonçant les agissements de la douane qui, malgré les avertissements qui lui ont été donnés, persiste toujours à ne pas saisir les vins avariés entrant en France et autorise contre tout droit la réexportation de ces vins.

Après discussion, l'Assemblée émet le vœu suivant :

« Que la Chambre des Députés adopte la proposition de résolution déposée le 18 mars 1922 par MM. Barthe, Félix et Castel, députés, tendant à garantir les droits de l'action publique et ceux de la partie civile dans toutes les affaires contentieuses qui relèvent des fraudes commerciales, en même temps que des contraventions fiscales. »

7. — *Commission de constatation des cours*

Lecture est donnée d'une note du Colonel Mirepoix, président de la C.G.V. concernant la composition des Commissions de constatation des cours des produits agricoles et après discussion,

La Fédération demande :

« Que les Commissions de constatation des cours des produits agricoles du sol français soient composées en nombre égal de courtiers et de négociants de la place d'une part, de producteurs agricoles d'autre part, ces derniers étant désignés par les Chambres d'Agriculture et, en attendant leur organisation, par les Offices agricoles départementaux sur la proposition des groupements professionnels agricoles intéressés. »

Mandat est ensuite donné au Groupe Viticole d'intervenir de la façon la plus pressante auprès du Ministre du Commerce pour la modification de la loi de juillet 1866 dans le sens le plus favorable à cette résolution.

(*A suivre.*) *Le Secrétaire général :* ÉLIE BERNARD.

Foire aux vins d'Anjou. — A l'inauguration de la dix-huitième foire aux vins d'Anjou, M. Massignon, président de l'Union des Viticulteurs de Maine-et-Loire, a prononcé un important discours dont nous extrayons les passages principaux, relatifs aux préoccupations des vignerons de ce beau département de l'Ouest.

« Notre vignoble d'Anjou a produit, en 1922, 1.523.476 hectolitres de vins. C'est certainement une belle récolte, mais ce n'est tout de même pas cette quantité fabuleuse, annoncée par certains pessimistes, plus ou moins intéressés à jeter la panique parmi les vignerons. Ceux-ci, en effet, ne possédant pas le matériel nécessaire au logement de la totalité de leur récolte, en vendirent une partie, dès les vendanges, à des prix tout à fait bas. Depuis, les viticulteurs se sont ressaisis et les cours s'établissent, maintenant, d'une façon normale ,au gros avantage des producteurs et également du commerce.

« La quantité récoltée en 1922 est supérieure à celle récoltée en 1921 de 300.000 hectolitres, mais la qualité est tellement supérieure aussi qu'il n'est pas téméraire de dire que les1922 trouveront un facile écoulement. Dans quelques instants vous allez pouvoir juger de la véracité de mon dire. Mais, en attendant, permettez-moi de vous citer quelques extraits du rapport, sur l'année viticole, présenté par M. Moreau, l'éminent directeur de la Sation Œnologique et son dévoué et savant collaborateur, M. Vinet.

« Sous l'impression, disent ces Messieurs, laissée par un été maussade et un mois de septembre pluvieux, les viticulteurs, en commençant leurs vendanges s'attendaient à récolter des moûts pauvres en sucre et riches en acidité et ils étaient portés à rapprocher 1922 de 1912. Si tous les moûts obtenus de bonne heure (les moûts de raisins rouges en particulier) provenant de récoltes abondantes, ont donné de faibles degrés densimétriques, ils ont par contre, présenté des acidités peu élevées. L'analogie avec les moûts de 1912 n'est pas permise et la récolte des raisins blancs nous montre également que nous avons affaire à une année très différente.

« Sur les coteaux ensoleillés, par le fait de la pourriture noble, nous avons obtenu des moûts dosant jusqu'à 400 grammes de sucre par litre (la plus haute richesse que nous ayons jusqu'ici constatée) avec une acidité sulfurique de 8 grammes. A côté de ce que nous pourrions appeler ces « grands seigneurs » il y a toute une série de produits intéressants. Sur 142 échantillons de moûts de chenin blanc, analysés au laboratoire, 43 moûts soit 30% ont plus de 12° d'alcool en puissance et sur ce nombre 29 ont plus de 14°. C'est dire que l'Anjou, s'il peut offrir en 1922, en abondance, des vins blancs et rouges ordinaires, et aussi en mesure de fournir des produits de tout premier choix. »

Voilà donc un jugement très autorisé, appuyé sur un nombre respectable d'analyses. Il en découle que, cette année encore, les vins dignes d'être mis en bouteilles seront nombreux. Comme les stocks dans le commerce et chez les débitants ne sont pas élevés, comme ils sont également faibles à la propriété (21.490 hectolitres), il n'est pas douteux que les bons vins ne trouvent un débouché assuré à des prix qui n'atteindront certainement pas ceux de 1921, mais qui seront tels que toutes les bourses pourront les aborder. Celà veut-il dire que nous n'avons qu'à attendre tranquillement les acheteurs? Bien au contraire nous devons par tous les moyens en notre pouvoir, attirer la clientèle, en lui faisant connaître notre Bon Vin d'Anjou, par la publicité, par les concours, les foires, les expositions. C'est pourquoi l'Union des Viticulteurs organise un bar de dégustation à l'Exposition Internationale qui se tiendra au Mans, de mai à octobre. C'est pourquoi, nous reprendrons la tradition d'avant-guerre, en allant exposer à Paris, lors de la manifestation agricole du mois de mars. C'est pourquoi encore nous inaugurons en ce moment notre 18e Foire, dont nous devons la belle ordonnance à notre inlassablement dévoué secrétaire général, M. le Dr Sigaud. Il nous a fallu, faute de place, refuser une vingtaine de viticulteurs. Nous le regrettons vivement, mais la faute en incombe non pas à nous, mais à ceux qui ne se donnent pas la peine d'envoyer leur adhésion en temps utile. L'organisation matérielle demande une somme de travail considérable et ne peut se réaliser

correctement en quelques jours. Je suis certain d'être l'interprète fidèle des exposants de vins et de produits, en remerciant chaleureusement M. le Dr Sigaud et ses collaborateurs, MM. Fourmond, Paul Sigaud fils et le capitaine Marin de l'accueil charmant qu'ils font à tous et de la perfection avec laquelle ils ont organisé la 18e Foire. »

M. Massignon.

Foire aux vins de Tours. — L'Union vinicole des propriétaires d'Indre-et-Loire a organisé, brillamment, sa vingtième foire aux vins qui a obtenu, à Tours, le plus franc succès.

Favorisée par le beau temps, cette manifestation a attiré une foule nombreuse, accueillie dans les galeries du superbe hôtel de ville de la capitale du jardin de la France.

A la séance d'inauguration, présidée par M. Camille Chautemps, député, maire de Tours, le président de l'Union vinicole, M. Germain, viticulteur émérite, a rappelé dans quelles conditions la campagne avait débuté. Il a vanté en termes heureux les qualités des vins de Chenin, de Cabernet, de Groslot, de Breton et montré que les produits viticoles tourangeaux devaient prendre une place très honorable sur le marché français et étranger. Pour remédier aux inconvénients constatés aux vendanges 1922, M. Germain a préconisé la création de coopératives vinicoles semblables à celles du Midi, que les Tourangeaux seront appelés à visiter cette année même. M. Camille Chautemps a remercié les organisateurs et célébré les mérites des vignerons; c'est avec une éloquence très applaudie qu'il a affirmé que les intérêts des ruraux et des citadins étaient étroitement liés, en Touraine plus qu'ailleurs.

Les nombreux exposants des bons vins rouges et d'excellens vins blancs des coteaux de la Loire et de ses affluents ont reçu les visiteurs, parmi lesquels se trouvaient des négociants venus des grands centres de consommation.

Au Banquet, présidé par M. le Préfet d'Indre-et-Loire, M. Besnard, sénateur, ancien Ministre, a prononcé un magistral discours, en réponse à celui de M. Germain, où il a montré comment les intérêts des viticulteurs pourraient être mieux défendus, surtout au moment de la conclusion des traités de commerce.

M. Guillon, Inspecteur général représentait M. le Ministre de l'agriculture; il a transmis les sentiments de M. Chéron et ses encouragements sous forme de distinctions qui ont été très appréciées.

La 20e foire aux vins, organisée par l'Union vinicole a été une manifestation utile, très réussie, qui aura des suites. En mai prochain, lors de la grande semaine de Tours, nous aurons certainement les échos des résultats pratiques qu'elle aura atteints. — J. P.

La lutte entre la Marne et l'Aube pour l'appellation « Champagne ». — Les débats du procès intenté par le Syndicat des vignerons de la Marne aux propriétaires-viticulteurs du département de l'Aube ont commencé devant la première Chambre de la Cour de Paris.

Nous ne manquerons pas de faire connaître le jugement qui interviendra, et les arguments produits par les avocats des deux parties, dans ce règlement qui offre, pour les deux régions viticoles, un intérêt de tout premier ordre.

Recueil de petites et moyennes exploitations agricoles vacantes. — Le Recueil n° 8 de petites et moyennes exploitations agricoles vacantes vient d'être publié par le Service de la main-d'œuvre agricole.

Il est tenu gratuitement à la disposition des personnes qui en feront la demande au Ministère de l'Agriculture — Service de la main-d'œuvre agricole — 78, rue de Varenne, à Paris.

Les propriétaires ou les notaires désirant faire insérer gratuitement, dans le prochain recueil, des offres relatives à de *petites et moyennes exploitations* à vendre, à louer à prix d'argent ou à prendre en métayage, peuvent se

mettre dès à présent en relations à ce sujet avec le Service de la main-d'œuvre agricole.

Instruction du ministre de l'agriculture à MM. les directeurs départementaux des services agricoles, relative à la consommation du vin en France. — La récolte du vin en France est cette année, particulièrement considérable.

Contrairement à ce qui se produit parfois, dans les années d'abondance, la qualité égale la quantité.

Il serait contraire à l'intérêt général du pays que l'effort admirable de nos viticulteurs ne les payât point de leur peine.

Le vin est une boisson hygiénique de premier ordre. Il résulte même des expériences qui se poursuivent en ce moment, dans les laboratoires de l'institut des recherches agronomiques du ministère de l'agriculture, qu'il contiendrait des vitamines nécessaires à l'existence humaine.

Non seulement il ne développe pas l'alcoolisme, mais il est démontré que ce dernier sévit surtout dans les pays où l'on fait un trop faible usage du vin et où l'on remplace les boissons hygiéniques par des liqueurs donnant une excitation plus violente.

Le ministre de l'agriculture ne sort donc pas de son rôle et il donne un conseil conforme à l'hygiène, en recommandant aux consommateurs de profiter de la récolte abondante de cette année.

Rien de plus facile, dans les débits de boissons, dans les restaurants ou hôtels, que de substituer à la consommation de mixtures plus ou moins défavorables à la santé un verre de bon vin de France.

Ce verre de vin, adjuvant de l'activité et de la vie, doit devenir la consommation partout réclamée.

Le département de l'agriculture étudie en ce moment la création d'une vignette de garantie, qui sera la preuve que le vin est bien d'origine française.

Il y aura là une mesure conforme tout à la fois à l'intérêt des producteurs, à l'intérêt des consommateurs et à l'intérêt fiscal.

Dès maintenant, l'attention des consommateurs est appelée sur l'utilité de tirer parti, soit dans les approvisionnements, soit dans la consommation quotidienne, d'une récolte exceptionnellement favorable à tous égards.

Je vous recommande de donner à la présente note la publicité qu'elle comporte et de faire comprendre à tous qu'aider les viticulteurs, c'est défendre l'intérêt national.

Arrêté ministériel règlant les attributions spéciales des Inspecteurs généraux de l'agriculture. — Arrêté :

Art. premier. — Outre les attributions qui leur ont été précédemment conférées, les inspecteurs généraux de l'agriculture, ci-après désignés, seront plus spécialement chargés en 1923 des questions suivantes sur lesquelles ils devront adresser un rapport d'ensemble au ministre, en fin d'année :

1° Questions viticoles, grands crus et boissons, M. Guillon ;
2° Comptabilité et contrôle, M. Dariac ;
3° Enseignement agricole, M. Chancrin ;
4° Industrie laitière, M. Guicherd ;
5° Syndicat d'élevage, M. Cassez ;
6° Livre généalogique du bétail, M. Leroux ;
7° Pomme de terre, M. Rolland ;
8° Betteraves, textiles et carburant national, M. Félix Laurent ;
9° Blé et généalogie des semences, M. Rabaté ;
10° Production fruitière, M. Convergne ;
11° Oléiculture, M. Albert Laurent ;
12° Main-d'œuvre agricole, M. Regnier.

Henry Chéron.

REVUE COMMERCIALE

COURS DES VINS

Paris. — Prix des vins de consommation courante : dans les dépôts : de 1 fr. 00 à 1 fr. 70 le litre.

Prix du commerce de gros (Prix fixés par la Commission intersyndicale de Paris ; la pièce, rendue Paris, droit de 14 francs acquitté, comprenant la taxe sur le chiffre d'affaires à la charge du vendeur, fût prêté consigné 80 francs ; repris au même prix et en bon état).

Vins rouges : 1er choix, 310 francs et au-dessus ; 2e choix, 300 à 305 francs ; 3e choix, 290 à 295 francs. *Vins blancs :* 360 francs. *Vin blanc dit de comptoir :* 390 francs et au-dessus. Bordeaux rouge vieux 575 et au-dessus, Bordeaux blancs vieux 625 francs et au-dessus.

Prix de gros à gros : Vin rouge de 8 à 9°, de 80 à 95 francs ; 10°, de 95 à 100 francs ; Corbières 11°, 105 francs et au-dessus ; Alger, Espagne, Portugal, 11 à 12°, 105 francs et au-dessus. Vin blanc ordinaire, de 95 à 105 francs ; supérieur, 115 francs et au-dessus.

Prix au détail : la barrique rouge, 235 à 265 fr. ; vin blanc de 310 fr. à 340 fr.

Alsace-Lorraine. — *Bourseaux vins de Strasbourg :*

Vins blancs courants nouveaux Ht-Rhin..	105 à 120 fr.	Bas-Rhin	65 à 100 fr.
Vins blancs courants vieux Haut-Rhin...	280 à 320 fr.	Bas-Rhin	220 à 250 fr.
Vins blancs supérieurs nouveaux Ht-Rhin.	130 à 160 fr.	Bas-Rhin	120 à 150 fr.
Vins blancs supérieurs vieux Haut-Rhin..	380 à 400 fr.	Bas-Rhin	260 à 300 fr.
Vins rouges vieux Haut-Rhin.....	90 à 100 fr.	Bas-Rhin	fr.

l'hectolitre nu gare départ.

Algérie. — Rouges extra de 13 à 14°, de 6 fr. 50 à 7 fr. 00 le degré, les ordinaires, de 4 fr. 75 à 5 fr. 75 le degré. Vins blancs, de 9 à 12°, de 5 fr. 75 à 7 fr. le degré. Les vins rosés, de 5 fr. à 5 fr. 50 le degré.

Midi. — *Nîmes (15 janvier 1923). — Cote officielle :* Vins rouges de 7° à 9°, de 40 à 50 francs. Montagne supérieur de 50 à 58 francs. Suivant qualité et situation de la cave. Blanc, de » à » francs ; Costières, de 11 à 12°, à 6 fr. 75 ; Aramon blanc, de » à » francs, rosé paillet, gris, de 5 fr. 50 à 6 francs le degré. Trois-six à 86°, 410 à 420 francs. Eaux-de-vie de marc à 52°, 235 à 240 fr.

Montpellier (16 janvier). — Vins rouges 1922 : 8°1/2 à 11° 1/2 de 42 à 62 fr. ; vins supérieurs 11°3, » fr. ; vins rosés, de 9° à 11° 1/2, de 5 fr. 00 à 5 fr. 75 le degré. Vins blancs, de 6 fr. 25 à 6 fr. 75 le degré. Eau-de-vie et trois-six à 86°, de 430 à 440 francs ; marc à 86°, » à » francs ; eau-de-vie à 52°, 350 francs ; eau-de-vie de marc à 52°, 240 à 250 francs.

Béziers (19 janvier). — Récolte 1922 : Vins rouges sont traités de 8° à 12°. de 40 à 65 francs ; de » à » de » à » francs ; de 10° à 11°, de » à » francs ; vins rosés, de 5 fr. 00 à 6 fr. 00 le degré. Vins blancs Bourret et Picpoul, de 6 fr. 00 à 7 fr. 00 le degré. Trois-six de vin, 86°, de » à 430 francs ; eau-de-vie de Béziers, 52°, de 350 à » fr. ; trois-six de marc, 86°, 410 fr. à 415 fr. ; eau-de-vie de marc, 52°, 240 fr. à 250 fr. l'hectolitre nu pris chez le bouilleur, tous frais en sus.

Minervois. — Marché d'Olonzac du 21 janvier 1923.

Vins rouges de 9° à 12° : de 47 à 72 francs.

Ces prix s'entendent à l'hectolitre nu pris chez le récoltant, tous frais en sus, et selon degré, qualité et conditions.

Carcassonne (20 janvier). — Récolte 1922 de 8° à 12°, de 40 à 70 francs l'hectolitre.

Perpignan (20 janvier). — Vin vieux, pas d'affaires. Vins nouveaux ; de 8° à 12°, 38 à 69 fr. ; ces prix s'entendent l'hecto nu pris à la cave du récoltant, tous frais en sus. Trois-six de vin à 86° 430 à » francs ; 3/6 de marc, à 86°, » francs. Pas d'affaires.

Céréales. — Prix des céréales : blé, 81 fr. 50 à 84 fr. 50; orge, 58 fr. à 65 fr. 00. escourgeons, 60 fr. 00 à 65 fr. ; maïs, 60 fr. 00 à 61 fr. ; seigle. 63 fr. 00 à 64 fr. 50 ; sarrazin, 58 fr. 00 à 62 fr. 00 ; sorgho, 42 fr. à 45 fr. »; fèves, » fr.; avoines, 64 fr. 00 à 68 fr. 00. On cote les 100 kgr. à New-York, les blés à 75 fr. 20 — Buenos-Ayres, 55 fr. 22. — Chicago, 66 fr. 46. — Sons, 31 fr. 00 à 55 fr. 00.

Pommes de terre et légumes secs. — Pommes de terre Hollande commune, de 45 à 70 fr. ; ronde jaune, 24 à 28 fr. ; Saucisse rouge, 24 à 30 fr. ; pommes de terre à chair blanche, 22 à 30 fr.

Fourrages et pailles. — Les 520 kgr à Paris : Paille de blé, 105 à 130 fr. ; paille d'avoine, de 95 à 120 fr. ; paille de seigle, 105 à 130 fr. ; foin, 190 à 235 fr.. luzerne. 210 à 245 francs.

Tourteaux alimentaires. — Tourteaux de lin, les 100 kgr. 73. fr. 25 (Marseille); d'arachides blanc, 71 fr. 25 (Marseille); palmistes 43 fr. 50; de coprah, 52 fr. 75.

Esprits et sucres. — Alcool 99°, incotés; Trois-six, Midi, à 86°. 350 à 370 fr. — Sucres blancs cristallisés, nus, 100 kgr., 211 fr. à 000 (en gros).

Bétail (La Villette, le kgr. viande nette suivant qualité). — Bœufs, 1 fr. 00 à 8 fr. 00 — Veaux, 3 fr. 00 à 12 fr. 00 — Moutons, 4 fr. 50 à 15 fr. 00. — Porcs, 5 fr. 00 à 10 fr. 50.

Engrais (le quintal métrique). — *Engrais potassiques :* Sylvinite (kaïnite) 12-16 0/0 de potasse, 0 fr. 43 l'unité dans les mines; sylvinite riche 20-22 0/0 de potasse, 0 fr. 54 l'unité; chlorure de potassium, 50/60 0/0, 0,90 l'unité. — *Engrais azotés :* Nitrate de chaux (13 0/0 d'azote), 78 fr. à » fr. » les 100 kilogrammes ; sulfate d'ammoniaque (20 0/0), 112 fr. » ; cianamide granulée (S.P.A.), 20 à 21 en bidons perdus de 75 kgr., 86 fr. 00; remise au négoce. — *Engrais phosphatés :* Superphosphate minéral (14 0/0 d'acide phosphorique), 18 fr. 00 à 18 fr. 50 les 100 kgr., suivant richesse et lieu d'expédition; superphosphate d'os (G. M.) (0,5 0/0 d'azote, 16 0/0 d'acide phosphorique), 37 fr. — Os dissous (2 0/0 d'azote, 10 0/0 d'acide phosphorique), 39 francs. — Scories de déphosphoration 16/20 l'un 0 fr. 85.

Sulfate de cuivre (24,9 0/0 de cuivre), de 157 francs, départ usine. — **Soufre**, sublimé en sac, 50 fr. 00. — **Chaux**, 17 francs.

Fruits et primeurs. — Cours des Halles centrales de Paris : Raisins du Midi : blancs de 400 à 600 fr. — Dattes de 200 francs à 400 fr. — Oranges d'Italie : 60 à 160 fr. les 100 kgr. — Noix sèches : de 150 à 340 fr. — Poires choix : 200 à 600 fr. — Poires communes : de 40 à 200 fr. — Pommes choix 150 à 350 fr. — Pommes communes de 30 à 100 fr. — Citrons d'Italie : 8 à 20 francs le 100 — Bananes : 50 à 90 francs. — Ail : 60 à 140 francs. — Champignons 600 à 900 fr. — Haricots verts d'Espagne : de 700 à 900 fr. — Artichauts du Midi : 60 à 70 fr. le 100. — Choux-fleurs du Midi : de 100 à 375 fr. le cent — Tomates Algérie : de 100 à 250 fr. — Endives françaises : de 120 à 200 fr. — Châtaignes : de 50 à 70 francs.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DE LA SEMAINE

du dimanche 14 au samedi 20 Janvier 1923.

JOURS	Température maxima	Température minima	Température moyenne	Pluie en millim.	DATES	Température maxima	Température minima	Température moyenne	Pluie en millim
			PARIS					TOULOUSE	
Dimanche.	4 »	— 2 »	1 »	»	... 14....	5 »	— 1 »	2 »	»
Lundi.....	8 »	0 »	4 »	1	....15....	5 »	9 »	7 »	»
Mardi.....	7 »	3 »	5 »	0	....16....	8 »	3 »	5. 5	»
Mercredi..	» »	» »	» »	»	....17....	» »	» »	» »	»
Jeudi.....	3 »	4 »	3. 5	»	....18....	8 »	— 3 »	1. 5	»
Vendredi..	0 »	— 4 »	— 2 »	1	....19....	2 »	— 3 »	— 0. 5	»
Samedi....	5 »	— 1 »	2 »	2	... 20....	3 »	— 0 »	1. 5	»
			STRASBOURG					ALGER	
Dimanche.	5 »	— 4 »	0. 5	»	....14....	12 »	6 »	9 »	0
Lundi.....	1 »	— 2 »	0. 5	1	....15....	12 »	6 »	9 »	3
Mardi.....	5 »	2 »	3. 5	»	....16....	11 »	7 »	9 »	1
Mercredi..	» »	» »	» »	»	....17....	» »	» »	» »	»
Jeudi.....	2 »	— 1 »	0. 5	»	....18....	15 »	6 »	10. 5	19
Vendredi..	1 »	— 4 »	— 1. 5	0	....19....	11 »	6 »	8. 5	1
Samedi....	1 »	— 3 »	— 1 »	1	....26....	12 »	6 »	9 »	2
			LYON					BORDEAUX	
Dimanche.	5 »	4 »	4. 5	»	....14....	» »	» »	» »	»
Lundi.....	4 »	» »	2 »	»	....15....	7 »	4 »	5. 5	1
Mardi.....	» »	2 »	» »	1	....16....	12 »	4 »	8 »	»
Mercredi..	» »	» »	» »	»	....17....	» »	» »	» 5	»
Jeudi.....	3 »	— 4 »	0. 5	»	....18....	» »	— 5 »	— 2. 5	»
Vendredi..	2 »	— 4 »	— 1 »	»	....19....	4 »	» »	2 »	»
Samedi....	2 »	— 5 »	— 1. 5	»	....20....	» »	» »	» »	»
			MARSEILLE					NANTES	
Dimanche.	11 »	— 5 »	3 »	»	....14....	5 »	2 »	3. 5	»
Lundi.....	9 »	— 3 »	3 »	»	....15....	9 »	7 »	8 »	2
Mardi.....	15 »	5 »	10 »	»	....16....	9 »	5 »	7 »	»
Mercredi..	» »	» »	» »	»	....17....	» »	» »	» »	»
Jeudi.....	7 »	— 0 »	3. 5	»	....18....	5 »	— 3 »	1 »	»
Vendredi..	5 »	» »	2. 5	»	....19 ...	5 »	— 0 »	2. 5	1
Samedi....	0 »	— 7 »	— 3. 5	»	...20....	8 »	3 »	5. 5	2

Le Gérant : P. Neveu.

PARIS. — SOC. G^al D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.